



VILLE DE
HAYANGE

LA LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 29 JUIN 2026 A 19H30

**établi conformément aux dispositions
de l'article L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

01 ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance : à l'unanimité, désigne Mme DEISS Murielle comme secrétaire de séance.

02 ⇒ Adoption des procès-verbaux en date du 13 avril et 28 avril 2026 : avec 29 voix pour et 4 abstentions (Mme AMBROSIN CHINI, M. WOBEDO, Mme CORTI et M. MORIN) adopte les procès-verbaux.

03 ⇒ Subventions à l'association des parents d'élèves des Hauts Bois du Jura : avec 32 voix pour, le conseil municipal attribue la subvention annuelle de l'APE des Hauts Bois du Jura pour le montant de 250 €.

04 ⇒ Subvention à l'association Marspich Si tu veux : avec 32 voix pour, le conseil municipal attribue la subvention annuelle à l'association Marspich Si tu veux pour le montant de 1 200 €.

05 ⇒ Subvention de fonctionnement 2026 à l'Académie Musicale Hayangeoise : A l'unanimité, le conseil municipal attribue la subvention de fonctionnement d'un montant de 182 000 € à l'Académie Musicale.

06 ⇒ Subventions aux associations culturelles, patriotiques et diverses : avec 29 voix pour et 4 contre (Mme AMBROSIN CHINI, M. WOBEDO, M. MORIN et Mme CORTI) attribue les subventions aux associations culturelles, patriotiques et diverses ci-dessous :

1/ ASSOCIATIONS CULTURELLES

Association	Subvention	Subvention exceptionnelle
Accorderie de la Fensch	500 €	
Amicale des Mineurs et Amis de la Cité Bellevue	500 €	
Association Récréative des retraités du Konacker	500 €	
Cercle d'échecs Philidor	350 €	
Chorale Bel Canto	400 €	
Western 57	400 €	
Le Ralliement des Gourmets	500 €	
Ligue Corfinio	350 €	150 €
Organum	1 500 €	
Scrabble Club Hayange	400 €	
Groupement des Amateurs	650 €	500 €

Photographes de Hayange et Environs (GAPHE)		
Centre Culturel Espagnol du Konacker	500 €	
Philharmonie La Lorraine	27 000 €	
Diversity Dance School	200 €	
AMOMFERLOR	500 €	
TOTAL	34 250 €	650 €

2/ ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET DIVERSES

Association	Subvention	Subvention exceptionnelle
APE Hayange Centre	250 €	
APE LEKAPE	250 €	
APE De Verne à Monod (DEVAM)	250 €	
Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Val de Fensch	1 000 €	
SOS Actions	500 €	
Amicale Uckangeoise des Préretraités et Anciens Préretraités (AUPAP)	800 €	
Amicale des Retraités et Préretraités de Hayange et Environs (ARPHE)	500 €	
Club Aquariophile Hayange	250 €	
Moselle Découverte Jeunesse Culture (MDJC)	300 €	
Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine	500 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	5 000 €	
Club Canin de Hayange	500 €	
Relais de la Fensch	250 €	
Souvenir Français	500 €	
Souffle Jade'Or la Vie	500 €	
Fensch Militaria Motor club	500 €	
TOTAL	11 850 €	

07 ⇒ Subventions aux associations sportives : avec 29 voix pour et 4 contre (Mme AMBROSIN CHINI, M. WOBEDO, Mme CORTI et M. MORIN) attribue les subventions ci-dessous :

1) AVANCES SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LA SAISON 2026/2027

H.B.C.H.	4 000,00 €
U.S.T.H	13 000,00 €
A.S.S.N	9 000,00 €
SECTION DE BOXE HAYANGE	5 500,00 €
1 ^{ère} COMPAGNIE D'A	2 500,00 €
U.A.H.K. (Athlétisme)	2 500,00 €
PETANQUE KONACKER	100,00 €
PETANQUE MARSPICH	100,00 €
TENNIS CLUB HAYANGE	5 000,00 €
R.U.S.H. (Rugby)	7 500,00 €
VAL DE FENSCH LUTTE	1 000,00 €
SPORTS & LOISIRS KONACKER-HAYANGE	1 000,00 €
A.S. Collège "Hurlevent"	300,00 €
A.S. Collège "Jacques MONOD"	200,00 €
U.S.E.P.	600,00 €
U.N.S.S Lycée Maryse Bastié	250,00 €
☐ Basket Club Hayange-Marspich	8 000,00 €

☐ Association Sportive Konacker Football	5 000,00 €
☐ Union Sportive Marspich Football	7 000,00 €
☐ Football Club Hayange	7 000,00 €

08 ⇒ Tarification du périscolaire et des mercredis récréatifs pour l'année scolaire 2026-2027 : avec 29 voix pour et 4 contre (Mme AMBROSIN CHINI, M. WOBEDO, Mme CORTI et M. MORIN) fixe les tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027.

09 ⇒ Conventions et subventions pour les maisons des jeunes et de la culture (Maisons pour tous des quartiers du Konacker et Marspich), le centre d'animation sociale et culturelle et l'association de coordination socioculturelle de Hayange :

- **Convention et subvention pour la maison de quartier du Konacker :**
A l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention. Cette convention annule et remplace toutes les conventions antérieures signées avec la Ville de Hayange.
- **Convention et subvention pour la maison de quartier de Marspich :**
A l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention. Cette convention annule et remplace toutes les conventions antérieures signées avec la Ville de Hayange.
- **Convention et subvention pour l'association de coordination socioculturelle de Hayange :**
A l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention. Cette convention annule et remplace toutes les conventions antérieures signées avec la Ville de Hayange.
- **Convention et subvention pour le centre sociale d'animation sociale et culturelle :**
Avec 29 voix pour et 4 contre (Mme AMBROSIN CHINI, M. WOBEDO, Mme CORTI et M. MORIN), le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention. Cette convention annule et remplace toutes les conventions antérieures signées avec la Ville de Hayange.

10 ⇒ Création d'emploi de fonctionnaire : Avec 29 voix pour, le conseil municipal :

En raison des inscriptions au tableau d'avancement de grade, il convient au 1^{er} juillet 2026, de :

- Créer 3 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 2 à temps complet et 1 à temps non complet.
- Créer 2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet.

En raison de la stagiairisation d'un agent actuellement en poste, il convient au 05 septembre 2026 de :

- Créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

En raison de la réintégration d'un agent en disponibilité, il convient au 05 septembre 2026 de :

- Créer un poste d'adjoint technique à temps non complet.

11 ⇒ Modalités de réalisation d'heures supplémentaires et complémentaires : Avec 29 voix pour, le conseil municipal, accepte les modalités de réalisation d'heures supplémentaires et complémentaires.

12 ⇒ Vente d'une parcelle communale (section n°03 ; parcelle n°0320) : le conseil municipal, avec, 29 voix pour :

- Accepte la demande d'acquisition de la parcelle section 3 numéro 320 située au 3, rue du Général Leclerc faite par les consorts TIMONI
- Fixe le prix de cession du bien à 30 000€
- Précise que l'ensemble des frais liés à la vente sera à la charge exclusive de l'acquéreur,
- Autorise le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires à cette intégration

13 ⇒ Intégration d'une parcelle dans le domaine public communal : le Conseil Municipal, avec 29 voix pour :

- Accepte l'acquisition par acte authentique et à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section 34 numéro 464, les frais de notaire étant à la charge de la société Batigère,
- Approuve l'intégration dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section 34 numéro 464,
- Autorise le Maire à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires à cette intégration,

14 ⇒ Désignation des membres de la commission communale des impôts directs : le conseil municipal, avec 29 voix pour désigne les membres de la commission communale des impôts directs de la liste des contribuables ci-dessous :

1. CHRISTOPH ALEXANDRE
2. GRILLO MARIE
3. PACCHI ALAIN
4. HEIDMANN RENE
5. CENTOMO DENIS
6. RUER CHRISTIAN
7. PERIN JUSTINE
8. LEONARDELLI CELINE
9. BARTHOLME PHILIPPE
10. GELEBIOWSKI IVONNE
11. NOEL SABINE
12. PARACCHINI VIRGINIE
13. RICOIS DOMINIQUE
14. PENNESTRI VINCENT
15. MARTIN CYRILLE
16. MINKER AUDREY
17. KRIER YANN
18. FAUCONNIER MONIQUE
19. SIEGRIST DANIELE
20. RICHY JEAN CLAUDE
21. STRUBEL ANNA
22. PETERS YVETTE
23. THOMANN FLORIAN
24. DEWALD JOHN
25. LEONE LUCIEN
26. BALDO PHILIPPE
27. CORTI PATRICIA
28. SONG SY PHAN
29. SOUMANN OLIVIER
30. COLOMBO SERGE
31. EDOIN SYLVIE
32. FALONE ALINE

15 ⇒ Compte rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire (service finance) :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au Maire les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises dans le cadre de cette délégation, à savoir :

Décision n°2026-08 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Paul YON pour un montant de 1 440,00€. (affaire Cne HAYANGE/ SMITU)

Acte n° 2026-10 portant nomination d'un régisseur titulaire de la régie de recettes des droits divers d'occupation du domaine public.

Décision n°2026-13 portant acceptation d'indemnité de sinistre (Choc de véhicule - Candélabre) pour un montant de 1 600,00€

Décision n°2026-14 portant acceptation d'indemnité de sinistre (BRIS DE GLACE) pour un montant de 1 057,92€

Décision n°2026-16 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Paul YON pour un montant de 2 040,00€. (affaire Cne HAYANGE/ESC)

Décision n°2026-17 portant paiement frais honoraires d'avocat ARKHE AVOCATS pour un montant de 2 400,00€. (affaire Cne HAYANGE/MENUISERIE JOFFROY)

Décision n°2026-18 portant acceptation d'indemnité de sinistre (DEGRADATION D'UN PANNEAU STOP – 25 rue Jean Jaurès - HAYANGE) pour un montant de 185,58€

Décision n°2026-19 portant paiement frais honoraires d'avocat Me Paul YON pour un montant de 3 741,72€. (affaire Cne HAYANGE/ARCELORMITTAL)

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H45.

Hayange, le 29 juin 2026 ,

Le Maire,
Fabien ENGELMANN,
Conseiller Régional

